

Point d'?

Mars 2006 N° 29



Service chrétien international pour la Paix



Groupe Volontaires Outre-Mer

Editorial

Pétrole au Tchad



Photo: Pascale Waelti

Depuis 2003, le Tchad est le dernier-né des pétro-états d'Afrique grâce à l'exploitation par un consortium de plusieurs champs pétroliers au Sud du pays menée par ExxonMobil. Le pétrole peut-il contribuer à lutter contre la pauvreté? C'est cette question que tente d'élucider le «projet modèle» mis en place au Tchad autour de l'exploitation du pétrole.

Sous la pression de la société civile, la banque mondiale a exigé l'adoption d'un programme de gestion des revenus comme condition à son aide financière. Les aspects les plus novateurs sont l'adoption de la loi 001, visant à allouer une partie des fonds issus de l'exploitation du pétrole à la lutte contre la pauvreté et à la création d'un Collège composé de représentants du gouvernement et de la société civile pour veiller à ce que les revenus pétroliers soient gérés avec transparence.

Cependant, dans un pays sortant d'une longue guerre civile, politiquement instable et pourvu d'institutions faibles, la mise en oeuvre de ce cadre juridique est difficile et de nombreuses irrégularités sont dénoncées par la société civile tchadienne. De même, l'expérience du bassin de Doba illustre abondamment les effets négatifs de l'exploitation du pétrole: corruption, prostitution, augmentation de l'incidence du VIH/SIDA, risques environnementaux, alcoolisme et mauvaise préparation des paysans pour gérer

l'argent reçu en compensation pour leurs champs ou leurs manguiers.

Fin 2005, un autre coût du sort frappe les populations pauvres. Le parlement tchadien, invoquant des difficultés budgétaires, vote une loi éliminant les restrictions imposées par la loi 001 et autorise l'utilisation des revenus pétroliers pour les dépenses courantes de l'état. En réaction, la Banque Mondiale, suivie par d'autres institutions financières, décide de suspendre ses subventions.

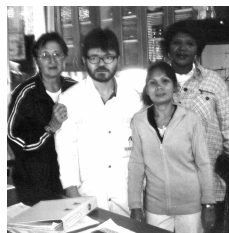
Il est trop tôt pour tirer un bilan de l'expérience tchadienne. Cependant, il apparaît une fois de plus que les ressources extractives d'un pays ne suffisent pas à assurer le développement socio-économique de la population. De même, il ne suffit pas de donner à un paysan peu formé quelques centaines de milliers de Francs CFA en espérant qu'il se sortira automatiquement d'affaire. Pour reprendre la conclusion de la publication «Le pétrole tchadien: miracle ou mirage?»: «(...) l'une des leçons fondamentales que nous offre aujourd'hui le Tchad est l'importance d'assurer le respect des conditions minimales dans le domaine des droits humains, de la transparence fiscale et de la capacité démontrée des gouvernements à mettre en place des programmes en faveur des pauvres avant même de promouvoir les investissements dans les industries extractives».

Pascale Waelti, volontaire au Tchad



Quand on aime, on a toujours vingt ans...

Anniversaire



Mais pour BAT, créé par GVOM, cet amour des autres en difficulté le tient depuis son tout jeune âge... C'est même pour cela que GVOM le créa.

Il y a eu deux détonateurs; le premier, une idée qui traînait du côté des milieux engagés face à un développement solidaire; il faut aussi s'engager en Suisse, il y a des milieux défavorisés, le Quart-monde par exemple. GVOM décida alors de tendre à consacrer, à l'époque, le 10% de son budget annuel. Le second et ce fut le principal, un téléphone, un soir, d'une dame Markevitch, «vous parlez d'action en Suisse dans vos papiers... Je n'ai encore rien vu... Faut pas seulement parler, il faut agir...». Comme un boulet de canon, je rentrais d'une réunion GVOM, quelques jours plus tard j'étais chez elle, ... Eus l'impression de me faire «engueuler», mais surtout il fallait créer quelque chose qui puisse permettre aux personnes en difficulté de trouver un travail, de se redonner la motivation nécessaire de se remettre à chercher... Il y a vingt ans, on pouvait encore trouver, la denrée était encore accessible.

Ce fut APT, que ça sonnait bizarrement! «Aptitude pour le travail», je crois. C'est Philippe Wyss qui eut la rude tâche de collaborer avec Madame Markevitch... Elle était stimulante, seulement pas tout à fait dans la même ligne quant aux relations avec les personnes en difficulté. Nous avons donc créé la Bourse A Travail (BAT) pas très français, mais ça sonnait mieux. Philippe a fait le passage de APT à BAT et Nicole Eisséva a mis en route ce que le Comité de BAT... souhaitait! A l'ouverture, pas de bureau, une salle de paroisse, un ou deux jours par semaine. Sylvia Zahnd nous rejoignit, puis les locaux de la rue Curtat furent trouvés grâce à la vigilance de Fernand Veuthey et Anne-Claude Liardet, locataires de l'immeuble.

A la Rue Curtat, BAT va se développer, grandir, avoir des envies de devenir connu, reconnu, d'avoir pignon sur rue... De grandes idées de se développer, de pouvoir donner de vrais salaires, Nicole, Sylvia, Nadia Spang et Tuyet Nguyen qui fut engagée pour trouver les moyens de devenir important. Nous avons décidé de jouer à

quitte ou double... Nous avons redécouvert, un peu condamnés à cela, que «small is beautiful».

Nous nous sommes alors recentrés sur le travail avec les demandeurs d'asile et les réfugiés. Sylvia Zahnd est restée seule rescapée, elle s'est démenée pour développer ce domaine de BAT qu'elle animait déjà avant le quitte ou double. Elle a gardé son poste, les autres animatrices ont dû s'en aller, nous n'avions plus les moyens de les payer.

Il est donc resté le secteur réfugiés, qui est maintenant Le secteur de l'activité de BAT. L'arrivée de Véra Ciceron pratiquement bénévole, nous a permis de développer ce secteur. Il y a eu aussi ce prix décerné par le Ministère de l'Intérieur de la Confédération, nous permettant de démarrer la formation pour les femmes de ménage. Cela a été une grande occasion de découvrir un réel besoin de former des femmes de ménage aux habitudes suisses. Actuellement, c'est en grande partie grâce à la Ville de Lausanne et à la Loterie Romande que cette formation peut se poursuivre.

La tête me tourne en essayant de repenser à tout ce qui a été fait, tenté, souhaité, en voyant défiler, les personnes qui ont fait BAT chaque jour, comme animatrices «mal payées», les dizaines de personnes qui ont donné de leur temps comme bénévole.

La course pour trouver de l'argent, officiel, privé, la Loterie Romande, la Ville de Lausanne, il y a longtemps la Migros et depuis toujours les amis fidèles; principalement GVOM qui assume fidèlement cette décision prise depuis 20 ans de mettre la plus grande partie de la somme attribuée pour un travail en Suisse pour la Bourse A Travail, ainsi que l'engagement de ces dizaines de bénévoles. Sans quoi... il n'y aurait plus de formation à la recherche d'emploi, de cours de français (débutants, moyens, avancés et rattrapage), de cours de cuisine «à la Suisse», de service ménage, de cours d'initiation à la théorie de conduite automobile, d'accueil, d'écoute, de présence. Ainsi qu'une participation active pour que les lois concernant les étrangers en Suisse redeviennent plus humaines.

Reconnaissance à tous ceux qui ont pris le relais de quelque manière que ce soit, ce qui a permis que BAT atteigne ces 20 ans et qu'il soit de plus en plus reconnu et consulté... Nécessaire... Reconnaissance à Laila, Francis et Philippe membres du Comité puis, et surtout à Esther, Pascale et Véra, les actuelles animatrices poumons, il faut bien 3 poumons pour que vive BAT.

Gilbert Zbaeren coordinateur

Un cadeau pour les 20 ans de BAT ? Suggestion... comme ça, si chaque personne qui reçoit ce journal donnait 30 ou 50 Francs, nous pourrions garder et payer Esther, dont la place est indispensable, mais...

Sommaire

Editorial BAT

Pétrole au Tchad
Anniversaire.

Débat... Réalité Départs

Quand on aime on a toujours vingt ans
... sur l'électricité: une comparaison inhabituelle
La privatisation du pétrole au Mexique
Bianca, Frédy et Justine, Ariane, Georgette,
Jean-Claude et Lucienne

Référendums...

... contre la modification de la Loi sur l'asile
... contre la Loi sur les étrangers

... sur l'électricité : une comparaison inhabituelle

Je travaille à Esteli, petite ville nicaraguayenne. L'écran de mon ordinateur s'assombrit et une fois de plus les arguments de libéralisation d'Economie Suisse s'évanouissent. Une fois de plus, une interruption de courant sur l'ensemble du pays dispose des gens et de leurs activités. Est-ce qu'un marché privatisé de l'électricité garantit la sécurité de l'approvisionnement? À quel prix? Le Nicaragua est un exemple des conséquences d'une libéralisation radicale avec lesquelles la population suisse ne serait vraisemblablement pas en accord.

Débat sur l'énergie en Suisse

Après que le peuple suisse ait refusé la loi sur le marché de l'électricité, il y a trois ans, le Parlement a récemment remis la compresse avec un projet de loi sur l'approvisionnement en électricité. Les fronts se sont radicalisés: à l'exception des adaptations aux normes de l'Union Européenne, il y a peu d'unité entre les partis. Ainsi, la question «combien d'Etat faut-il?» est épineuse et divise la gauche de la droite. Typique pour la Suisse, une proposition consensuelle pour cette problématique a été faite: le modèle du choix. Les gros clients peuvent choisir librement leur fournisseur d'électricité et l'on ne décidera qu'au bout de 5 ans si les petits clients auront également le libre choix. Une



Le Parfum de la terre
Enivrait les esprits vivants
Et ainsi on précipita
Enfants et jeunes femmes
Au fond du cratère

Pour calmer
Le démon

Il n'y a pas si longtemps

Un de ses fils,
Appelé Somoza,
A nourri le ventre du Masya
Avec des hommes et des femmes
Du Nicaragua
Qui rêvaient d'un
Autre Nicaragua...

Volcan Masya Photo: Jeannette Büsser

solution sociale et orientée vers le marché? Ou seulement une répartition des coûts selon le marché, les bénéfiques pour le privé et la responsabilité de l'approvisionnement de la collectivité pour l'Etat, c'est-à-dire pour ceux qui paient des impôts?

Problématique au Nicaragua

L'énergie doit être produite et distribuée. 72% de la capacité énergétique du Nicaragua dépend des importations pétrolières. Cette réalité a provoqué, en 2005, deux crises gouvernementales à cause de l'ascension des prix du brut. La Banque Mondiale exigea d'abord l'habituelle privatisation des infrastructures, mais décida par la suite d'attirer des capitaux étrangers par des processus de privatisation et par l'octroi de concessions. Amfels, Coastal, ENRON (firme de production d'énergie) décident à présent de l'approvisionnement en électricité de 48% de la population nicaraguayenne. Et les autres 52%? Des perspectives de bénéfices sont des attraits, mais la population rurale pauvre qui ne consomme que peu d'énergie n'est pas attrayante.

Le Costa Rica, lui, couvre 14% de ses besoins en énergie par sa centrale électrique volcanique Miravalles. Grâce à la chaleur emmagasinée à l'intérieur de la terre, la géothermie, ce petit pays d'Amérique centrale gère une centrale au pied du volcan Masya. À l'intérieur de la terre règne une température de plus de 5'000 degrés. L'eau de pluie s'infiltré dans le sol et se transforme en vapeur d'eau chaude dans les profondeurs volcaniques. Cette vapeur est amenée par des tuyaux à la centrale et aux turbines qui font tourner un générateur producteur d'électricité. Le Nicaragua n'utilise guère ses volcans.

Les centrales hydroélectriques, qui représentent quand même 33% de la production d'électricité et qui sont en mains étatiques, ne peuvent ni être entretenues de manière correcte ni être assainies. Leurs bénéfices se noient entre autre dans la minimisation des risques liés au marché pour les privés qui sont attirés avec des garanties de bénéfices.

La distribution de l'énergie est entiè-

rement privée et organisée par la firme espagnole Union Fenosa. Suite à l'interdiction par le gouvernement de continuer à augmenter les prix, le courant a été coupé en septembre pendant environ 4 heures par jour. Des protestations à grande échelle n'ont pas eu lieu. Au Nicaragua, deuxième pays le plus pauvre de l'Amérique Latine, il y a encore trop peu de personnes qui vont dans les cafés Internet ou qui possèdent un frigidaire. Pour l'économie locale et les potentiels investisseurs, ces coupures sont des signaux dissuasifs.

Suisse - Nicaragua: comparaisons

Différence de lois, de conditions politiques comme la corruption, de la demande. Des surcapacités au Nicaragua tandis que la Suisse consomme plus qu'elle ne produit. Tout cela rend le thème complexe et les comparaisons difficiles. Cependant quelques conséquences qui se montrent au Nicaragua pourraient bien aussi toucher la Suisse :

- L'ouverture des marchés de l'électricité met en danger le renouvellement et l'entretien des centrales hydroélectriques et ainsi que l'avenir des énergies renouvelables.
- L'électricité renchérit pour les petits clients.
- Le réseau électrique est et reste un monopole technique avec le «pouvoir correspondant».
- La sécurité de l'approvisionnement est fragilisée en particulier pour des régions périphériques et économiquement inintéressantes.

Au cours des prochains mois, les conditions cadres de la loi seront âprement débattues. La population suisse aura probablement le dernier mot et les conditions nicaraguayennes ne seront pas une réalité suisse. Toutefois, pour la Suisse, la richesse «électricité» est aussi importante que l'eau. Les choses indispensables à la vie ne devraient pas être soumises aux lois du marché ni aux lois qui contribuent, en réalité, moins à la liberté d'une société mais qui favorisent plutôt le profit: en particulier le profit de quelques-uns et non de toute la population.

Jeannette Büsser,
volontaire au Nicaragua

La privatisation du pétrole au Mexique



Le Général Lázaro Cárdenas annonce la privatisation du pétrole mexicain¹



Monument à la mémoire du Général Lázaro Cárdenas

Le Mexique produit 3,4 millions de barils de pétrole par jour. Ce chiffre le place comme cinquième pays producteur, après l'Arabie Saoudite, la Russie, les Etats-Unis et l'Iran. Il consomme 50% de sa production totale et exporte le reste, dont 85% à son voisin du Nord.

Du point de vue de l'économie globale, le pétrole est la principale ressource naturelle mexicaine. Les gisements, exploités depuis la fin du XIX^{ème} siècle, étaient en grande majorité gérés par des entreprises étrangères. En 1938, le général Lázaro Cárdenas, alors président du Mexique, nationalisa le pétrole et expropria les 17 entreprises étrangères qui opéraient dans le pays. Lázaro Cárdenas devint un héros national, à tel point qu'en 1958, lors de la fondation de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) à Bagdad, le cri national était "nous sommes tous des cardenistas"¹.

Dès lors, selon la Constitution Mexicaine, le pétrole est propriété de la nation, de même que tout ce qui a trait à l'énergie: hydrocarbures, électricité, énergie nucléaire, eau, etc. Suite à l'expropriation pétrolière, Petróleos Mexicanos (PEMEX) est, depuis sa fondation, l'entreprise publique chargée de l'exploitation du gaz et du pétrole. Malgré sa position privilégiée de par ses réserves, le Mexique se trouve dans une situation énergétique critique. Si nous cherchons les causes de cette crise, la position officielle nous dira d'abord que la dépendance de l'Etat vis-à-vis des exportations dérivées de l'or noir est de

70%. En effet, PEMEX couvre l'inefficacité du système de prélèvement des impôts, qui ne recueille que le 10% du PIB (contre environ 30% dans les pays développés). On nous dira aussi que 2005 est la première année, depuis 1999, où la croissance de production annuelle n'a pas pu être maintenue. De plus, apparemment, les réserves seraient en train de s'épuiser, les champs existants sur le déclin, tandis que les promesses de nouveaux projets d'exploitation seraient encore lointains ou n'auraient pas commencé "ni au moment ni au rythme escompté"². Mais ce sont des explications venant des promoteurs de la privatisation du pétrole.

En effet, en plus de prendre en considération la corruption du système politique mexicain et des groupes qui ont le contrôle de l'industrie pétrochimique nationale, il faut souligner le rôle fondamental que joue le modèle néolibéral dans la crise énergétique nationale³. Depuis 1982, une réforme nationale incluant, bien sûr, le secteur énergétique a été mise en marche.

Par cette démarche, les compétences d'entreprises publiques comme PEMEX et la Comisión Federal de Electricidad (CFE) sont en passe d'être transférées à des transnationales par le biais de contrats et de concessions, et ce malgré l'interdiction constitutionnelle.

Cette tendance s'est maintenue durant les derniers mandats présidentiels entraînant la réorganisation fonctionnelle de PEMEX, son ouverture aux critères de marché et la restructuration de ses forces de travail.

Dans cette même optique, l'Etat n'investit plus dans les entreprises énergétiques, stoppant la recherche de nouvelles réserves et laissant ainsi le champ libre aux transnationales.

Dans cette même direction, il y a aussi le reclassement de produits de base de l'industrie pétrochimique pour faciliter l'entrée du secteur privé dans leur production ainsi que la privatisation de la distribution, de la commercialisation et du stockage de gaz par le biais de "contrats pour services multiples" conçus pour l'extraction du gaz. La finalité est de promouvoir l'accès des entreprises privées à la partie la plus rentable: l'extraction du pétrole, encore sous contrôle de PEMEX.

Le processus de privatisation s'est aggravé sous le mandat de Vicente Fox, premier président issu d'un parti d'opposition depuis 1929. Secondé par son parti (Parti d'Action Nationale, droite), il essaie de réunir les forces politiques et la majorité du Congrès lui permettant de faire les changements constitutionnels qui favorisent la privatisation du secteur.

La politique énergétique mexicaine suit, de toute évidence, les directives prescrites par la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International et obéit très clairement aux intérêts des Etats Unis qui ont conçu une stratégie pour "l'intégration" du continent américain à la suite de la crise énergétique de 1973. Une intégration dont l'objectif flagrant est la subordination des ressources naturelles et la force de production du continent à l'appareil global mis en place par les entrepri-

ses transnationales.

Actuellement la production pétrolière mexicaine figure dans la comptabilité nationale comme la principale source de revenus du pays, en oubliant de prendre en considération une autre entreprise "nationalisée" par le même héros, Lázaro Cárdenas: la narcoéconomie, actuellement évaluée à plus de 100 mille millions de "narco-dollars"⁴. D'un autre côté, les envois d'argent par les mexicains qui travaillent à l'étranger, notamment aux Etats Unis, jouent un rôle de plus en plus considérable dans le financement de l'économie mexicaine. Au sein de l'économie globale néolibérale, le Mexique est alors un grand exportateur de pétrole, de drogues et de personnes⁵.

Un des défis les plus importants du peuple mexicain, s'il veut récupérer sa souveraineté, sera d'inverser cette vague de privatisations - la terre, l'eau, les ressources énergétiques, la flore et la faune - qui se dissimule derrière la parade des concessions et des programmes gouvernementaux.

Cette année sera cruciale pour le Mexique puisque l'élection présidentielle se déroulera pendant le mois de juillet prochain. Mais les espoirs de voir le futur président enrayer la tendance des concessions sont bien maigres car même le candidat de centre gauche Andrés Manuel López Obrador (Parti de la

Révolution Démocratique), qui semble avoir le plus de chance de gagner, a déclaré ouvertement qu'il ne s'opposerait pas à la participation du capital privé dans le secteur énergétique.

Les différents groupes indigènes sont en train de s'organiser pour construire une nouvelle constitution en marchant avec les zapatistes, qui ont démontré dans leurs communautés qu'un gouvernement qui «commande en obéissant» était possible. Car le peuple ne veut pas perdre ses richesses culturelles, ni brader le patrimoine national, encore moins continuer à «exporter» ses compatriotes.

Diego Echeverri-Chollet,
volontaire au Mexique

1 Juan Ramón Jiménez, El lado oscuro de Lázaro Cárdenas, Segunda Parte: Conspiraciones, <http://www.voltairenet.org/article123085.html#article123085>

2 Edgar Ocampo, Cae la producción de petróleo de México en 2005, <http://www.crisisenergetica.org/article.php?story=20051221070637149>

3 Camino a la privatización, entretien avec Sarahi Cornejo, spécialiste de la UNAM, par Jairo Straccia, http://www.segundoenfoque.com.ar/entrevista_cornejo.htm

4 Juan Ramón Jiménez, idem.

5 León Bendesky, "Más remesas" in La Jornada Lundi 7 février de 2005

Bianca

spécialiste en communication et radios communautaires, s'envolera en avril pour Manille, aux Philippines, où elle travaillera pendant deux ans auprès d'Isis International-Manila dans le domaine de la communication, de la promotion de la paix et du renforcement des organisations locales de femmes par le biais des radios communautaires. Son travail de formation touchera des organisations présentes dans toute la région Asie-Pacifique.

Frédy et Justine

Frédy, ancien volontaire GVOM durant près de sept ans, et Justine, diplômée en sciences et ingénierie de l'environnement, se rendront au mois de mars à Pearl Lagoon, sur la Côte Atlantique du Nicaragua, pour effectuer une mission courte dans le cadre de la construction d'une école multi-ethnique réalisée par FADCANIC (Fondation pour l'autonomie et le développement de la Côte Atlantique du Nicaragua) dont Frédy a lui-même conçu les plans. Il effectuera un suivi de la construction et des questions liées au bois. Quant à Justine, elle fera une étude de faisabilité d'un système d'approvisionnement et d'évacuation des eaux de l'école qui soit autonome d'un point de vue énergétique.

Ariane

sociologue d'origine cubaine engagée auprès d'ASEPROLA (Association de services et promotion du travail) au Costa Rica, viendra en Suisse en mai. Elle informera et sensibilisera l'opinion publique suisse sur la problématique du libre-échange en Amérique centrale et ses impacts sur les droits des travailleuses et travailleurs. Elle établira des contacts avec des syndicats et diverses organisations sociales afin d'échanger de l'information, des méthodologies de travail et créer des liens en vue de mettre sur pied des collaborations dans le cadre de campagnes ou d'actions internationales.

Georgette

A partir de mars 2006, elle va renouveler pour 2 ans son engagement avec la "Campaña Costeña Contra el Sida" (CCC Sida) à Bluefields, sur la côte Atlantique du Nicaragua. Elle valorisera ainsi son expérience de 3 ans d'appui aux personnes en situation de dépendance à la drogue et de renforcement des groupes de parents des victimes de ce fléau. Elle poursuivra la collaboration que GVOM développe depuis plus d'une décennie avec ce partenaire dans une région complexe et un peu oubliée des bailleurs de fonds.

Jean-Claude et Lucienne

sont partis pour Kinshasa en RDC. Jean-Claude appuiera le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) et Lucienne aura quelques mandats pour l'initiative de Genève pour la promotion de la Paix dans la région des Grands Lacs.

... contre la modification de la Loi sur l'asile

Introduction

Depuis sa création en 1979, la Loi sur l'asile (LAsi) a été constamment modifiée. De ce fait, de l'avis même du Conseil d'Etat genevois : «La tradition humanitaire de la Suisse est elle-même menacée par le fait que chaque révision [...] introduit dans la loi de nouvelles normes restrictives, qui diminuent les possibilités d'accès à une procédure d'asile ordinaire et favorisent la rapidité de traitement des dossiers au détriment de la qualité. La LAsi s'érige ainsi progressivement en obstacle aux



Photo: Daniel Caselli

flux migratoires, au même titre que le projet de la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) qui consacre l'exclusion de la migration non qualifiée extra-européenne dans notre pays». (Extrait de la réponse du Conseil d'Etat genevois à la procédure de consultation sur la modification de la LAsi 26.09.01.).

Les référendaires s'opposent en particulier aux dispositions suivantes :

Pas de passeport : on n'entre pas en matière

La loi prévoit de ne pas entrer en matière si le requérant d'asile ne présente pas, dans les 48 heures, un

passport ou une carte d'identité. Un certificat de naissance ou un permis de conduire etc. ne suffisent plus. Or, près de 40% de la population mondiale est dépourvue de tels documents et les personnes persécutées doivent souvent fuir leur pays à la hâte, sans pouvoir se munir de leurs papiers, souvent ceux-ci sont confisqués par les États persécuteurs. Comble de l'absurde, les autorités suisses considèrent d'habitude que le fait de posséder un passeport est un indice que la personne qui demande la protection de notre pays n'est pas persécutée....

Cette mesure conduira à des violations de la Convention de Genève sur les réfugiés car, même si elle prévoit certaines exceptions, il est clair que la non entrée en matière conduira au renvoi de personnes menacées de persécutions. Elle est vivement critiquée par le Haut Commissariat aux réfugiés et par le Commissaire pour les droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Vous venez d'un pays voisin: on n'entre plus en matière

Il est impossible d'arriver en Suisse par voie terrestre sans passer par des pays tiers. En dehors des États voisins ou de ceux de l'Union européenne, d'autres pays tiers pourront aussi être considérés comme «sûrs». La loi prévoit maintenant le renvoi systématique vers ces pays, elle présume qu'ils seront disposés à reprendre la personne concernée sur leur territoire. Ces dispositions conduiront ainsi à des négociations incontrôlables, voire à des renvois «sauvages». Par cette clause de non entrée en matière avec renvoi vers un pays tiers, la Suisse veut se décharger sur les autres pays des demandes de protection qui lui ont été adressées. C'est une attitude inacceptable pour un pays qui est très éloigné des zones de conflits, et qui n'est donc pas le plus sollicité. La grande majorité des requérants reste déjà dans leur région d'origine. En outre, il existe des différences énormes dans la façon d'examiner les demandes et d'octroyer l'asile entre ces différents pays « sûrs ». Enfin, cette logique de renvoi vers un pays de transit ne tient pas compte des liens sociaux, amicaux ou de parenté qui peuvent pousser un requérant à venir en Suisse plutôt que dans un autre pays.

Des renseignements communiqués au pays d'origine avant la fin de l'examen de la demande d'asile

La transmission de renseignements à l'État persécuteur avant de s'être assuré que le demandeur ne risque rien en cas de renvoi dans son pays d'origine peut mettre gravement en danger sa famille ou ses proches restés sur place. Or, la modification de la loi permet cette pratique dès la première décision de renvoi, même si celle-ci est contestée par recours. S'il s'avère que la première décision n'a pas évalué correctement les risques de persécution encourus par le demandeur, les contacts pris avec le pays d'origine risquent de conduire à des mesures de rétorsion contre les membres de sa famille. Cette précipitation à vouloir organiser le renvoi est caractéristique de la modification de loi, qui ne se préoccupe plus guère d'assurer une procédure irréprochable aux victimes de persécutions.

Les requérants déboutés exclus de l'aide sociale

Depuis avril 2004, les requérants frappés d'une non-entrée en matière (NEM) sont exclus de l'aide sociale ordinaire. Ils ne reçoivent qu'une aide d'urgence en nature. Lorsqu'elle se prolonge, cette aide est aux frais des cantons et il a fallu une décision du Tribunal fédéral pour qu'ils remplissent, de mauvaise grâce pour plusieurs d'entre eux, cette obligation imposée par la Constitution fédérale. Mais même là où elle existe, cette aide est tout à fait insuffisante, et elle marginalise totalement les personnes concernées d'autant qu'un retour dans leur pays est souvent impossible ou inenvisageable.

Avec la loi révisée, Berne se déchargera sur les cantons de ses devoirs d'assistance pour tous les requérants déboutés. Cette situation inhumaine sera celle de milliers de personnes, y compris des familles, des femmes enceintes, des personnes âgées ou malades, des mineurs non accompagnés. Pour ces derniers, la suppression de l'assistance conduira à des violations de la Convention des droits de l'enfant. D'une façon générale, les personnes touchées par cette mesure sont plongées dans la misère et incitées à la délinquance et leur santé, physique et psychique,

est mise en danger, ce qui entraîne également des risques pour la population de notre pays.

Jusqu'à deux ans de prison indépendamment de tout délit pénal

Avec la révision de la loi sur l'asile, les personnes qui s'opposent à leur renvoi pourront être placées en

détention pendant deux ans, une durée limitée à un an pour les jeunes entre 15 et 18 ans. Cela indépendamment de tout délit pénal. A relever qu'il faut commettre un acte grave, comme une agression avec violence ou un viol, pour être condamné à deux ans de prison. Cette mesure coûtera cher et ne favo-

risera pas l'exécution des décisions de renvoi. En effet, selon un rapport de l'organe parlementaire de contrôle de l'administration (OPCA), si les détenus ne se décident pas à quitter la Suisse pendant les trois premiers mois de détention, il y a peu de chance qu'ils le fassent plus tard.

www.stopexclusion.ch

... contre la Loi sur les étrangers



Photo: Serge Boulaz

Introduction

La Loi sur les étrangers (LEtr) a été proposée par le Conseil fédéral en 2002. Elle entérine et renforce la politique actuelle des deux cercles, qui ne permet quasiment plus aux ressortissants extra-européens de s'installer dans notre pays (excepté les personnes hautement qualifiées). La LEtr vient d'être avalisée par le Parlement en décembre 2005 après de nombreux durcissements par rapport à la proposition déjà rétrograde du Conseil fédéral. Un référendum a été lancé contre cette loi nécessitant la récolte de 50'000 signatures d'ici fin mars 2006 pour permettre son aboutissement.

Pourquoi s'opposer à cette loi?

Définition: Les accords bilatéraux avec l'Union européenne (UE) régissent le séjour en Suisse des résidents de l'Union européenne (25 pays) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE, Suisse, Liechtenstein, Norvège, Islande). Ils sont appelés ici «européens». La LEtr concerne le séjour des personnes d'autres nationalités, dénommées ici «extra-européens». La situation des demandeurs

d'asile est réglée dans une loi à part, la loi sur l'asile.

Renforcement d'une ségrégation entre étrangers

La Suisse devrait recevoir correctement toutes les travailleuses et travailleurs actifs dans notre pays, quelle que soit leur provenance. Au lieu de cela, la nouvelle loi renforce une discrimination indéfendable entre les personnes européennes et extra-européennes. Ainsi, un européen peut s'établir en Suisse dès qu'il a un emploi et il reçoit un permis B valable 5 ans, automatiquement transformé en permis C après ce délai. Le regroupement familial est facilité et permet d'accueillir les enfants jusqu'à 21 ans (plus tard si à charge des parents). Il peut changer d'emploi et de canton.

C'est une autre musique pour un extra-européen. Le permis B n'est valable qu'un an et doit être renouvelé chaque année par l'employeur. Après 10 ans, le permis C peut être octroyé après un examen approfondi des autorités cantonales. Il s'agit là d'un examen humiliant pour une personne qui vit, travaille et paie ses

impôts en Suisse depuis au moins 10 ans! Le regroupement familial est rendu plus difficile (voir ci-dessous), l'âge limite permettant de faire venir des enfants est notamment abaissé à 12 ans.

Un enfant de 12 ans ne pourra plus vivre avec ses parents!

Si la LEtr supprime le statut de saisonnier, le regroupement familial est rendu plus difficile à plusieurs égards pour les extra-européens. Fini l'automatisme au droit de regroupement familial pour les conjoints et les enfants, il devra désormais intervenir dans les 5 premières années de séjour, transformant la nécessité de remplir les conditions imposées - avoir notamment un logement convenable (ce qui n'est pas rien à Genève!) et un revenu suffisant - en véritable course contre la montre. Actuellement, le regroupement familial permet aux enfants extra-européens jusqu'à 18 ans d'obtenir un permis de séjour pour rejoindre leurs parents en Suisse, sans limite de temps. Avec la nouvelle loi, ce regroupement ne sera autorisé que pour les enfants de moins de 12 ans. Les plus âgés devront rester dans leur pays!

Vivre ensemble ou quitter la Suisse

La LEtr impose l'obligation de vivre ensemble pour les époux, notamment issus de couples binationaux dont un des conjoints est extra-européen. Cette clause peut engendrer des situations dramatiques en cas de violences maritales. Ainsi, une femme victime de violence qui se résoudrait à quitter le domicile conjugal pourrait perdre son autorisation de séjour après constat de la séparation (aujourd-

d'hui, seulement en cas de divorce). Le risque est grand qu'une femme originaire d'un pays extra-européen décide de continuer à subir ces violences plutôt que de risquer une expulsion. Cette disposition touche davantage les femmes puisqu'il y a deux fois plus de femmes extra-européennes ayant épousé un Suisse que l'inverse. Par ailleurs, les violences domestiques sont beaucoup plus exercées contre les femmes que contre les hommes. Si des exceptions à cette exigence de ménage commun sont prévues dans la LEtr, notamment en cas de violences conjugales, une application restrictive de cette disposition est à craindre.

Les mariages mixtes systématiquement soupçonnés

La LEtr exige des officiers de l'état civil qu'ils refusent de célébrer un mariage qu'ils considèrent comme une union de complaisance. Cette disposition ouvre ainsi la porte à la suspicion systématique de mariage blanc pour tous les couples binationaux dont un des conjoints est extra-européen et au jugement arbitraire de l'officier de l'état civil. Elle affecte donc aussi les Suisses et résidents européens qui se marieraient avec un/e conjoint/e extra-européen/ne.

Une machine à fabriquer des clandestins

Seuls les extra-européens hautement qualifiés ou présentant un intérêt éco-

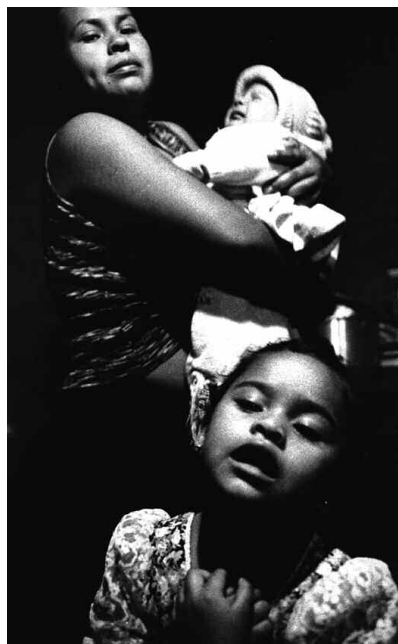


Photo: Serge Boulaz

nomique majeur pourront s'installer en Suisse. Cette limitation ne correspond pas à la réalité des besoins de notre économie. Les travailleuses et travailleurs extra-européens effectuent souvent les travaux les plus pénibles et les moins bien rémunérés dans les secteurs de l'agriculture, de l'économie domestique, de l'hôtellerie ou de la restauration: des emplois que les ressortissants suisses ou européens ne veulent plus occuper. Avec la LEtr, les extra-européens n'auront aucune possibilité d'obtenir une autorisation de séjour, malgré la forte demande de ces secteurs, qui emploieraient déjà 100'000 à

200'000 travailleuses et travailleurs sans statut légal. Cette situation hypocrite ne pourra que maintenir ces personnes dans la clandestinité et augmenter leurs effectifs.

Régularisation des Sans-Papiers impossible

Cette loi rend impossible la régularisation de la situation de certaines personnes sans statut légal malgré la nécessité de sortir de la précarité toute une population travaillant et vivant dans l'ombre en leur offrant un permis de séjour. Le Conseil national avait pourtant proposé de faire un examen approfondi des demandes de régularisation provenant de Sans-Papiers établis en Suisse depuis plus de 4 ans. Le Parlement a finalement rejeté cette proposition. Le canton de Genève a lui demandé à Berne de régulariser 5'000 personnes sans statut travaillant dans l'économie domestique. Le Conseil fédéral doit répondre prochainement à cette demande.

En prison pour 2 ans!


La LEtr durcit les mesures de contrainte en multipliant les possibilités de détention additionnelles par rapport à la loi actuelle, permettant de maintenir une personne enfermée jusqu'à deux ans, alors que son seul délit est de ne pas pouvoir ou pas vouloir quitter la Suisse. Cette durée correspond à un délit grave en droit pénal.

www.stopexclusion.ch

Signez les 2 référendums, délai 26 mars

Point d'?

 Suisse
Nadja et François Godi-Glatz
Ch. du Franoz 11, 1038 Bercher
tél. 021 887 88 12
www.eirenesuisse.ch
Cotisation annuelle EIRENE Suisse: Frs 50.-
CCP: EIRENE Suisse
La Chaux-de-Fonds 23-5046-2

 Cécile Hétault
Ch. de la Prairie 9
1720 Corminbœuf
tél. 026 475 56 14
www.gvom.ch
CCP: GVOM
Lausanne 10-20968-7

Abonnements: 4 parutions par an: Frs 16.- Abonnement de soutien au journal: Frs 25.-
Rédactrices: B. Faidutti Lueber, N. Godi-Glatz, C. Hétault
Ont participé: Textes: P. Waelti, J. Büsser, D. Echeverri Chollet, G. Zbaeren, www.stopexclusion.ch
à ce numéro: Photos: P. Waelti, J. Büsser, D. Caselli, S. Boulaz, www.voltairenet.org
Imprimerie: Rapidoffset, Le Locle
Maquette: A. Monard, La Chaux-de-Fonds
Journal adressé aux membres GVOM et EIRENE ainsi que sur abonnement